



Réunion des États parties

Distr. limitée
21 avril 2020
Français
Original : anglais

Trentième Réunion

New York, 15-19 juin 2020

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la trentième Réunion par le Président de la vingt-neuvième Réunion.
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.
3. Élection à la présidence.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Élection aux vice-présidences.
6. Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs.
7. Organisation des travaux.
8. Rapport du Tribunal international du droit de la mer à la Réunion des États parties ([SPLOS/30/2](#))¹.
9. Informations communiquées par le Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins.
10. Commission des limites du plateau continental :
 - a) Informations communiquées par le Président de la Commission ([SPLOS/30/10](#))¹ ;
 - b) Conditions d'emploi des membres de la Commission ([SPLOS/30/11](#))¹ ;
 - c) Attribution du siège vacant à la Commission.
11. Examen des questions administratives et budgétaires concernant le Tribunal international du droit de la mer :
 - a) Rapport sur les questions budgétaires des exercices 2017-2018 et 2019-2020 ([SPLOS/30/3](#))¹ ;
 - b) Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2021-2024 ([SPLOS/30/4](#))¹ ;

¹ À paraître.



- c) Projet de budget du Tribunal international du droit de la mer pour l'exercice 2021-2022 ([SPLOS/30/5](#))¹ ;
 - d) Amendements au Règlement financier du Tribunal international du droit de la mer ([SPLOS/30/6](#))¹.
12. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
 13. Élection de sept membres du Tribunal international du droit de la mer ([SPLOS/30/7](#)¹, [SPLOS/30/8](#) et [SPLOS/30/9](#)¹).
 14. Rapports présentés par le Secrétaire général aux États parties en application de l'article 319, destinés à les informer des questions de caractère général les intéressant et ayant surgi à propos de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ([A/75/70](#) et [A/75/xxx](#))¹.
 15. Questions diverses ([SPLOS/30/12](#))¹.
